

À Sauméjean, le racisme s'invite à la noce

Conseillère municipale, Dominique voulait épouser Nourredine. Mais dénoncé par des habitants hostiles à cette union, l'Algérien sans-papiers a été arrêté et expulsé.

Sauméjean (Lot-et-Garonne).

Correspondance particulière.

Il n'y a plus de sang de poule sur la route qui borde la mairie de Sauméjean, mais des plumes jonchent encore le sol. Ce petit village rural de 70 habitants, situé dans le Lot-et-Garonne, porte encore les traces du mariage avorté de Dominique, Française, conseillère municipale et demeurant au village depuis vingt ans, et de Nourredine, algérien âgé de trente-cinq ans et en situation irrégulière. Depuis la publication des bans en février, des villageois soupçonnent un mariage de complaisance. Malgré l'hostilité, le couple avait réussi à obtenir une date : ils devaient s'unir devant le maire samedi 19 août.

La veille, Nourredine et Dominique se rendent chez le notaire de Casteljaloux vers 16 heures pour signer l'acte de mariage. « Au moment de sonner, j'ai senti quelqu'un derrière moi. Il y avait au moins dix gendarmes qui nous attendaient », raconte Dominique. Pour Jean-Luc Châtain, président du comité anti-délation et soutien du couple, « quelqu'un a prévenu les forces de l'ordre ». Sans attendre, les gendarmes embarquent Nourredine dans une fourgonnette. Direction le centre de rétention de Bordeaux. Dès lors, tout s'enchaîne. Nourredine est placé en garde à vue, puis expulsé dimanche, à 13 heures, de l'aéroport de Toulouse, à bord d'un avion de tourisme.

Cette affaire pourrait simplement s'ajouter à la liste déjà longue du scandale des expulsions si un voisin de Dominique n'avait pas aperçu samedi matin, jour théorique du mariage, devant la mairie, des tripes, du sang et des plumes de poulet ainsi qu'un dessin phalocrate avec les inscriptions suivantes : « Vive la jeune mariée ! » Dominique a la cinquantaine... « La présidente du Centre d'information des droits de la femme du Lot-et-Garonne m'a dit que cela lui a fait penser aux femmes tondues d'après-guerre ou à la lapidation des femmes adultères dans certains pays. »

Parmi les proches et les soutiens du couple, personne n'a pu se douter qu'un désir de mariage prendrait un tour aussi sordide. Pourtant, dès la fin mars, six conseillers municipaux voulaient déjà, à tout prix, empêcher ce qui n'était à leurs yeux qu'un mariage blanc. Pour ce faire, ils n'ont pas hésité à adresser au maire, par courrier, le chantage suivant : « Si les services de l'État n'appliquent pas les mesures d'expulsions légales prévues, et que ce mariage est célébré, nous vous remettrons notre démission collective. »

L'un d'entre eux, Roland Lapoire, retraité, est encore plus explicite. « Il veut se marier avec elle pour se faire naturaliser, assure-t-il. Comme ça, après, il pourra faire venir d'autres Algériens. Si Dominique l'épouse, je ne supporterai plus de l'avoir en face de moi lors d'un conseil municipal. En voulant épouser cet Algérien, elle nous a trahis, elle n'aurait jamais dû nous faire ça... Mais je ne suis pas raciste. »

Depuis l'expulsion de Nourredine, Dominique reçoit des lettres de menaces dont une a été envoyée au maire, Francis Da Ros. « Je n'ai pas de commentaires à faire, je ne veux pas perdre mes soutiens politiques. » Encore sous le choc, Dominique

envisage de se rendre en Algérie. Mais pas dans l'immédiat. « Pour l'instant, on communique par téléphone et on panse les plaies. »

Annie Voeung

Fiancé sans papiers expulsé, mariage annulé

Le conjoint d'une conseillère municipale arrêté après une lettre de délation d'autres élus.

Par Laure ESPIEU

QUOTIDIEN : Vendredi 25 août 2006 - 06:00

Bordeaux correspondance

Ils ont échangé leurs alliances entre deux gendarmes, menottes aux poignets. Dominique Augustin et Nour-Eddine Chareuf Afroul devaient se marier samedi, chez elle, à Sauméjan, dans son village du Lot-et-Garonne, où elle est conseillère municipale de gauche. Ils ont été interpellés la veille. Et dimanche soir Nour-Eddine était expulsé, placé dans un avion au départ de Bordeaux, pour l'Algérie.

Ce triste épilogue vient clore six mois de procédures. Le mariage devait, à l'origine, avoir lieu le 1er avril dernier, après un gros trimestre de vie commune. Mais Nour-Eddine, installé en France depuis cinq ans, est sans papiers. Le maire décide donc de faire un signalement au procureur, procédure habituelle quand il y a suspicion de mariage blanc.

La justice ne réagit pas. La noce est donc programmée. Mais, deux jours avant, ce sont des conseillers municipaux qui rédigent un courrier pour alerter le procureur. Il aurait été déposé en main propre par l'un d'eux, le secrétaire départemental de l'UMP. Une enquête judiciaire est alors ouverte, et le fiancé est placé en garde à vue.

Après enquête, les gendarmes concluent pourtant à l'«*intention amoureuse*», et le tribunal décide début juin de lever l'opposition au mariage. «*Tout était prêt, égraine Dominique, la robe, le costume, les bagues, les gâteaux, les amis.*» Pour cette infirmière de 53 ans, c'est un remariage. Lui est plus jeune, 35 ans. Et il vient d'être débouté de son dernier recours pour faire annuler un arrêté de reconduite à la frontière. Les gendarmes les interpellent devant la porte du notaire où ils s'apprêtent à signer le contrat de mariage. «*On était complètement chavirés*, raconte Dominique. *On était les plus heureux du monde, et l'instant d'après tout était si violent.*» Le lendemain, des mains anonymes avaient posé devant la mairie une pancarte «*Vive la jeune mariée*» sur un parterre de plumes et de tripes de poulet. Une méchante jonchée pour stigmatiser les filles de mauvaise vie. «*Pourtant le droit au mariage est un droit constitutionnel*, rappelle Jean-Luc Chatain, du collectif contre la délation. *Le mariage n'interfère absolument pas avec une procédure d'expulsion. S'il avait été célébré, il n'aurait d'ailleurs pas modifié la situation de Nour-Eddine.*» Dominique Augustin envisage de traverser la Méditerranée pour se marier en Algérie.